



MAIRIE  
D'ARCES SUR GIRONDE  
17120

COMPTE RENDU RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 FÉVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le lundi vingt-trois Février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'ARCES SUR GIRONDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. **ROY Jean-Paul**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 Février 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11    Votants : 11

Date affichage : 25 Février 2015

PRÉSENTS : MM. ROY Jean-Paul, Maire, LEROY Bruno 1er Adjoint, Mmes ROUIL Chantal 2<sup>ème</sup> Adjointe, BOULON Joëlle 3<sup>ème</sup> Adjointe, Mmes BERNY Nicole, BOUREAU Isabelle, RAIMOND Marikia, MM. BRUNEAU Jocelyn, RAGOT Francis, SEGUINAUD Jean-Christophe, SPENGLER Pierre.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes ANGIBAUD Bernadette, CAMBON Stéphanie, MM.

CAILLÉ Sylvain RAUTUREAU Xavier.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. SPENGLER Pierre.

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 26 Janvier 2015, lequel est approuvé à l'unanimité.

#### **DE-09-2015**

#### **TAXE DE SÉJOUR FORFAITAIRE 2015 POUR LES TERRAINS DE CAMPING :**

#### **Application d'un abattement de 30% au lieu de 20% sur le nombre d'unités de capacité d'accueil**

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée la décision municipale du 27 novembre 2014 relative aux dispositions de l'application de la taxe de séjour au titre de l'année 2015.

Il a été décidé d'opter pour la taxe de séjour « au réel » pour les meublés de tourisme et de retenir la taxe de séjour « forfaitaire » pour les terrains de campings et de caravanages, selon le mode de calcul suivant : « capacité d'accueil ( - abattement de 20%) x nombre de jours x tarif applicable » sur une période courant du 15 juin au 15 septembre 2015, soit 93 jours.

Or, l'abattement doit être porté à 30%, lorsque le nombre de nuitées est supérieur à soixante jours, respectant ainsi l'article R 2333-61 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire propose donc de modifier le mode de calcul comme suit :

Taxe de séjour « forfaitaire » pour les terrains de campings et de caravanages :

« capacité d'accueil ( - abattement de **30%**) x nombre de jours x tarif applicable »

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire est chargé de faire part de cette décision aux propriétaires-gérants des trois terrains de campings recensés sur la commune.

#### **DE-10-2015**

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de madame Nicole BERNY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par monsieur Jean-Paul ROY, Maire, après s'être fait présenter

le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

section de fonctionnement

Dépenses : 443 981,95 Euros  
Recettes : 474 311,92 Euros  
Excédent de l'exercice : 30 329,97 Euros  
Excédent reporté : 157 045,28 Euros  
Excédent global de clôture : 187 375,25 Euros

section d'investissement

Dépenses : 203 749,02 Euros  
Recettes : 182 327,75 Euros  
Excédent reporté : 70 100,91 Euros  
Restes à réaliser :  
Dépenses : 85 676,45 Euros  
Recettes : 6 742,21 Euros  
Besoin de financement : 30 254,60 Euros

Après en avoir délibéré, ce document est adopté à l'unanimité par l'Assemblée délibérante ( dix voix pour, monsieur Le Maire s'étant absenté de la séance au moment du vote- n'a pas pris part au vote )

**DE-11/2015**

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ANNÉE 2014 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,  
Considérant l'exercice clos  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 ;  
Constatant que le compte administratif présente :  
un excédent de fonctionnement de 30 329,97 Euros pour l'exercice 2014  
un excédent antérieur reporté de 157 045,28 Euros

décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget principal comme suit:

Excédent au 31/12/2014 :	187 375,25 Euros
Apurement du besoin de financement de la section d'investissement :	30 254,60 Euros
Affectation complémentaire en réserves :	20 000,00 Euros
Affectation à l'excédent reporté :	137 120,65 Euros

**DE- 12/2015**

**COMPTE DE GESTION ANNEE 2014 - budget principal**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du premier janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme

par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **DE-13/2015**

### **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2015**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2015 :

euros

#### **Associations caritatives :**

* Association Française des Sclérosés en Plaque ( AFSEP ) :	20,00
* Secours catholique Charente-Maritime :	20,00
* Assoc.des Paralysés de France :	20,00
* Association « Un espoir pour Julie « 17120 Semussac	20,00
* Association Française contre les Myopathies	20,00
* France Alzheimer	20,00
* Assoc.Départ.ale Don d'Organes et Tissus Humains ( ADOT17)	20,00
* Assoc. « un hôpital pour les enfants »	20,00
* Les restos du Coeur	20,00

#### **Associations diverses :**

* Association Pêcheurs au carrelet :	15,00
* Association « Les Amis les bêtes « :	40,00
* Prévention routière :	20,00
* GEDAR	30,00
* Office de Tourisme Intercommunal de Cozes	200,00
* Fondation du Patrimoine	50,00

#### **Associations sportives :**

* Amicale Sportive de football de Cozes :	100,00
* Club de natation Handisport « Jonzac « :	40,00
* Ecole de Judo « Soleil Levant « de Cozes :	45,00

#### **Etablissements scolaires :**

* Chambre des Métiers La Rochelle :	111,00
* Maison Familiale Rurale Cravans	20,00

#### **Associations communales :**

* Assoc.syndicale Marais de Talmont :	900,00
* ACCA Arces :	200,00
* Assoc.Arces Animation :	200,00
* Foyer Rural :	200,00
* Assoc.Marque page :	200,00
* Assoc. Les Libérés d'Arces	200,00
* Assoc. Les Pinceaux d'Arces	200,00

\* Assoc. Atelier Pinceaux, chiffons et cie 200,00

Ces subventions seront imputées à l'article 6574 du budget primitif 2015

#### **DE-14/2015**

#### **ADHESIONS ANNÉE 2015 AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

Le Conseil Municipal décide d'adhérer ou renouveler les adhésions aux organismes de regroupement suivants, au titre de l'année 2015 :

- |  |          |
|--|----------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Association des Maires Ruraux de la Charente-Maritime  | 131,00 € |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime : | 160,00 € |

Le mandatement sera affecté à l'article 6281 du budget primitif 2015.

#### **DE-15/2015**

#### **PARTICIPATION 2015 de la commune allouée au Centre Communal d'Action Sociale d'Arces**

Le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 2 200 euros ( deux mille deux cents euros ) au budget du Centre Communal d'Action Sociale d'Arces, compte tenu des participations à devoir au CCAS de Cozes ( pour la gestion du service d'aide à domicile intercommunal) dont le montant définitif sera connu prochainement ( montant de l'ordre de 1 500 euros ) et à l'Association Solidarités du canton de Cozes ( Banque Alimentaire ) pour 622,27 euros.  
Cette dépense figurera à l'article 657362 du budget communal.

#### **DE-16/2015**

#### **RÉTROCESSION VOIRIE-ESPACES VERTS-RÉSEAUX DIVERS-PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT « Le Clos des Moulins » ; état du patrimoine à reprendre par références cadastrales**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision en date du 26 janvier dernier, acceptant le principe de transfert de la voirie-espaces verts- réseaux divers et parties communes du lotissement « le Clos des Moulins », dans le domaine communal, sous réserve de l'étude de l'état des lieux contradictoire du patrimoine à reprendre.

Monsieur Le Maire propose d'apporter la précision suivante à cette décision de principe, savoir :  
-la référence cadastrale du bien à transférer, soit : la parcelle cadastrée section ZK numéro 123, d'une superficie de deux hectares deux ares et vingt centiares ( 2ha-2a- 20ca), constituant les voiries-espaces verts -réseaux divers et parties communes du lotissement « Le Clos des Moulins », propriété de l'Association Syndicale Libre du Lotissement le Clos des Moulins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► Accepte sous réserve :

- 1/De l'obtention de l'acceptation écrite de tous les propriétaires du lotissement pour le transfert,
- 2/De l'étude de l'état des lieux contradictoire de l'état du patrimoine,
- 3/De l'établissement d'une convention entre l'ASL et la commune, ayant pour objet de convenir des modalités de la mutation,

le transfert de la parcelle cadastrée section ZK numéro 123, d'une superficie de deux hectares deux ares et vingt centiares ( 2ha-2a- 20ca), constituant les voiries-espaces verts- réseaux divers et parties communes du lotissement « Le Clos des Moulins », propriété de l'Association Syndicale Libre du Lotissement le Clos des Moulins

► Prend acte du choix du Notaire par l'ASL, qui sera chargé de la rédaction de l'acte à intervenir, savoir :

Maître Thierry GILBERT, Notaire associé à ROYAN 17200

## **COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS-RÉUNIONS EXTRA-MUNICIPALES**

### SIVOS Arces-Barzan-Chenac Saint-Seurin d'Uzet-Épargnes

Madame Chantal ROUIL, 2<sup>ème</sup> Adjointe, rend compte à l'Assemblée des différentes réunions de travail tenues avec le bureau du SIVOS et l'Inspection Académique sur le risque de fermeture d'une classe au sein du regroupement pédagogique, à la prochaine rentrée scolaire, pour effectifs insuffisants.

### Plan Communal de Sauvegarde

Dans le cadre de la préparation des grandes marées de février, madame ROUIL fait part à l'Assemblée d'une réunion de travail tenue à la Préfecture de la Charente-Maritime le 16 février courant, qui a permis d'informer les élus sur les dispositifs préventifs et opérationnels mis en œuvre par les différents acteurs de la sécurité.

Il a été rappelé également la nécessité de procéder à la mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde.

A cet effet, madame ROUIL a établi des fiches d'action, qui pourront être complétées par les élus à l'attention des administrés, en cas de catastrophe naturelle nécessitant une évacuation des maisons d'habitation.

### Tourisme

Madame Joëlle BOULON, 3<sup>ème</sup> Adjointe, a assisté à une réunion sur les projets liés au développement du tourisme, organisée par la Communauté d'Agglomération « Royan Atlantique » ; le tourisme vert, présent dans nos petites communes, semble un peu -oublié- par rapport au tourisme balnéaire que peut offrir certaines communes du territoire de la CARA.

### SIVU du Collège de Cozes

Une réunion de travail s'est tenue le 16 février courant, à laquelle participait monsieur Jean-Christophe SEGUINAUD, qui rend compte à l'Assemblée des différents points abordés lors de cette séance de travail, principalement budgétaire.

La participation communale 2015 sera de l'ordre de 3 875,00 euros ( en diminution par rapport à 2014)

### Syndicat Intercommunal d'Expérimentation des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques

Monsieur Jocelyn BRUNEAU rend compte à l'Assemblée de la réunion du Syndicat Intercommunal d'Expérimentation des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques, tenue le 14 février courant.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Information sur le document unique

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va être procédé à l'élaboration du « Document Unique », document destiné à l'évaluation des risques professionnels, avec l'aide du Centre de Gestion de La Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

Une première séance de travail s'est tenue le 12 février courant ; une prochaine réunion interviendra le 10 mars, en présence des employés municipaux, qui participeront à l'élaboration de ce document.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

Le Maire,

le secrétaire de séance,

Les Membres,

Jean-Paul ROY

Pierre SPENGLER